N°2015-BCA-21

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4

- Votants :

# BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

#### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 10 juin 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 27 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

#### **ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1er Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2ème Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

### **ETAIT ABSENT**

Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

## I - Création et suppression de postes

# • Création temporaire :

- 1 poste temporaire au grade de sergent-chef permettant la formation pour anticiper les départs de préventionnistes.

• Création permanente : néant

• Suppression: néant

## II - Ajustement des emplois budgétaires

## a) au sein de la filière sapeur-pompier

- 1 poste d'adjudant est transformé en poste de sapeur 1ère classe,
- 1 poste d'adjudant est transformé en poste de sergent,
- 1 poste de caporal est transformé en poste de sapeur 1ère classe,
- 1 poste de capitaine, créé lors du dernier bureau du conseil d'administration est transformé en poste de lieutenant 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste de pharmacien 1ère classe est transformé en poste de pharmacien 2ème classe.

À la suite des résultats de la commission administrative paritaire nationale du 12 février 2015, il vous est proposé de bien vouloir approuver les transformations suivantes :

- 1 poste de capitaine est transformé en poste de commandant,
- 1 poste de commandant est transformé en poste de Lieutenant-colonel.

# b) Au sein de la filière administrative, technique et sociale

Au titre de la promotion interne et dans le cadre de la commission administrative paritaire qui s'est déroulée au centre de gestion de la Seine-Maritime, il vous est proposé de bien vouloir approuver les transformations suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe est transformé en poste de rédacteur principal 2ème classe.
- 2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe sont transformés en poste d'agent de maîtrise,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe est transformé en poste d'agent de maîtrise,
- 1 poste d'adjoint technique 1ère classe est transformé en poste d'agent de maîtrise.
- 1 poste de rédacteur principal 1 ère classe est transformé en poste d'attaché.

Afin de tenir compte de l'évolution de la répartition des missions au sein du groupement Emplois, Activités et Compétences (GEAC), un poste d'adjoint administratif est transformé en poste de rédacteur à rédacteur principal 1ère classe.

## III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidat titulaire répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par des non titulaires recrutés sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- rédacteur, archiviste au sein du groupement administration générale et des affaires juridiques pour une durée de 6 mois,
- adjoint administratif, gestionnaire carrières et GPEC au groupement emplois, activités et compétences pour une durée de 6 mois,
- technicien chargé d'opérations de constructions et de réhabilitations au sein du groupement technique et immobilier pour une durée de 9 mois,
- adjoint technique, magasinier réceptionnaire au sein du groupement technique et immobilier pour une durée de 6 mois.

#### Pour une durée de 1 an :

- ingénieur, chef de service opérations de constructions et de réhabilitations au sein du groupement technique et immobilier,
- technicien chargé d'opérations de constructions et de réhabilitations au sein du groupement technique et immobilier,
- adjoint technique, factotum électricien au sein du groupement Est,
- technicien, photographe au sein du service communication,
- adjoint administratif, assistant administratif au sein groupement prévention,
- adjoint administratif, assistant administratif et technique « bâtiments et infrastructures » au groupement technique et immobilier,
- rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, adjoint au chef de service gestion administrative du personnel au groupement emplois, activités et compétences,
- attaché, adjoint au chef de groupement finances et commande publique,
- deux techniciens au groupement qualité de vie au travail.

Aussi dans l'hypothèse où un agent non titulaire de la fonction publique territoriale serait retenu, le niveau de rémunération serait défini par référence notamment à la grille indiciaire des cadres d'emplois en prenant en considération les qualifications et l'expérience professionnelles de la personne recrutée.

L'ensemble de ces modifications sont inscrites dans le tableau, ci-joint.

\*

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Andr GAUTIER

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				POSTES POURVUS au 01/06/2015			
		BCA du 06/03/2015	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 10/06/2015	Titulaires	Contractuels	Effectif total	POURVUS / BUDGETAIRES
A1	Colonel	3			3	3	0	3	0
	Lieutenant Colonel	8	1		10	9	0	9	-1
A2	Commandant	22	1	11	22	22	0	22	0
	Capitaine	37		2	35	35	0	35	0
B1	Lieutenant hors classe	6			6	6	0	6	0
B2	Lieutenant 1ère classe	33	1		34	31	0	31	-3
B3	Lieutenant 2ème classe	41			41	34	0	34	-7
C1	Adjudants	164		2	162	161	0	161	-1
	Sergents	264	1		265	265	0	265	0
C2	Caporal-chef	17			17	17	0	17	0
	Caporal	210		1	209	209	0	209	0
C3	Sapeur 1º classe	107	2		109	107	0	107	-2
FILIERE SPP hors		913	6	6	913	899	0	899	-14
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0
	Médecin hors classe	1			1	1	0	1	0
	Médecin de 1ère classe	1		HALLELL.	1	0	1	1	0
	Pharmacien 1ère classe	2		1	1	1	0	1	0
	Pharmacien 2ème classe	0	1		1	1	0	1	0
A2	Infirmier d'encadrement	1			1	1	0	1	0
B1	Infirmier-chef	2			2	2	0	2	0
B2	Infirmier principal	1			1	1	0	1	0
В3	Infirmier	1			1	0	1	1	0
FILIERE SSSM		10	1 1 1	1	10	8	2	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	1			1	1	0	1	0
A2	Attachés Territoriaux	11	11		12	7	3	10	-2
В	Rédacteurs Territoriaux	35	2	1	36	31	3	34	-2
С	Adjoints Administratifs	99		2	97	89	5	94	-3
FILIERE ADMINISTRATIVE	Paul Control	146	3	3	146	128	11	139	-7
В	Assistant socio-	4			1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO-	éducatif principal	CILLY MAN	0	0		1	0	1	0
SOCIALE A	Ingénieurs territoriaux	9	Helical		9	5	2	7	-2
В	Techniciens territoriaux	30			30	20	6	26	-4
C1	Agents de Maîtrise	22	4		26	23	1	24	-2
C2	Adjoints Techniques*	44		4	40	36	2	38	-2
FILIERE TECHNIQUE		105	4	4	105	84	11	95	-10
TOTAUX		1175	14	14	1175	1120	24	1144	-31
mplois temporaires	Sapeur 1° classe	8		1102-1-1	8	8	0	8	0
	Lieutenant 2ème	1			1	0	0	0	-1
	classe Sergent-chef	0	1		1	1	0	1	0
		9			10	9 5		ET LOCAL CO	Estitation

	nombre
contractuels	13
Engagés de service civique	2
Apprenti	1
Emplois d'avenir	10
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	1
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	3

<sup>\*</sup> effectif non permanent ( remplacement maladie, surcroit d'activité, matemité....)

